

Logement de la personne vulnérable et récupération des aides sociales

Hubert Bosse-Platière

I. Les effets indésirables des mécanismes de récupération

A. Le risque de vente du logement

1. La vente contrainte du logement
2. La vente forcée du logement : l'hypothèque légale du département

B. Une « quasi-impossibilité » de donner le logement

1. Le danger : les recours contre les donataires
2. La gravité du danger.

II. Les effets secondaires des mécanismes de récupération

A. Les incidences sur le mode d'hébergement de la personne vulnérable

1. Préférence législative pour le maintien à domicile par rapport aux placements chez des particuliers agréés ou des établissements spécialisés.
2. Comparaison des récupérations sur succession au titre d'une « aide familiale » avec les récupérations sur succession de l'aide sociale.

B. Les incidences sur la gestion du patrimoine de la personne vulnérable

1. Les stratégies d'évitement : l'utilisation abusive de l'assurance-vie, les démembrements de propriété (la notion d'actif net successoral « récupérable »).
2. Le rôle des conseillers patrimoniaux (notaires, mandataires judiciaires...) : le secret professionnel du notaire, la mission des mandataires judiciaires.

Conclusion : Nécessité d'une réforme de la matière.